

MANIFESTE

Libérez les enfants de l'emprise du numérique !

Nous sommes très préoccupés par l'influence croissante des géants de la technologie sur notre éducation.

Nous constatons que l'infrastructure numérique de l'enseignement francophone en Fédération Wallonie-Bruxelles passe progressivement presque entièrement entre les mains de géants étrangers de la technologie tels que Google et Microsoft, du service de courrier électronique au traitement et au stockage des projets éducatifs, du bloc-notes en ligne à l'outil vidéo. Les outils offerts par les géants du web ont permis de réaliser rapidement l'enseignement à domicile pendant la pandémie de la Covid-19. Cependant, ces fournisseurs ne respectent pas les directives en matière de confidentialité (RGPD)¹ et ne révèlent pas ce qu'il advient des données... Nos enfants commencent à perdre le contrôle de leurs propres données dès l'école primaire, voire déjà en maternelle², car les écoles ne peuvent pas garantir la sécurité numérique. De plus, on ne leur offre qu'une connaissance limitée et unilatérale des produits, au lieu de leur enseigner des compétences numériques et un esprit critique.

Aussi nous plaçons pour un système d'apprentissage numérique alternatif, dans lequel les droits fondamentaux tels que la vie privée et la souveraineté de nos enfants sont garantis. Il est nécessaire et il est possible de faire autrement !

Ce manifeste est une initiative privée d'un groupe de parents, enseignants, citoyens et défenseurs de la vie privée concernés par les TIC (technologies de l'information et la communication)³. La présente version française est, à la base une traduction, et une adaptation du texte « *Free children from the digital stranglehold!* » publié en 2021 aux Pays-Bas⁴.

Nous vous demandons de soutenir cette initiative afin que nous puissions travailler à la restauration de la souveraineté numérique du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

1 Voir par exemple l'article « Utiliser les services de Microsoft est-il conforme au RGPD ? » sur le wiki d'Educode
⇒ https://wiki.educode.be/doku.php/vie_privée/utiliser_les_services_microsoft_pas_conforme_au_rgpd

2 Autorité des données personnelles (NL) – « Tendances, risques et recommandations sur la protection des données personnelles dans la numérisation de l'enseignement » – Contribution au débat de la commission sur la numérisation de l'enseignement – 11/11/2021
⇒ https://www.autoriteitpersoonsgegevens.nl/sites/default/files/atoms/files/position_paper_trends_risicos_en_aanbevelingen_over_de_bescherming_van_persoonsgegevens_bij_digitalisering_in_het_onderwijs.pdf

3 Consultez la page https://wiki.educode.be/doku.php/manifeste_-_liberez_les_enfants_de_l_emprise_du_numerique pour obtenir la liste des organisations qui soutiennent le manifeste et la pétition.

4 Site avec la pétition et le manifeste des Pays-Bas (EN) ⇒ <https://eerlijkdigitaalonderwijs.petities.nl/?locale=en>
Version du manifeste en anglais (PDF) ⇒ <https://handboek.petities.nl/dl/manifest/manifest-english.pdf>

Manifeste

Dans l'éducation, la vie privée des enfants/élèves/étudiants doit être protégée.

La vie privée est un droit fondamental. Cela signifie que chacun a le contrôle de ses propres données personnelles. La protection de la vie privée est particulièrement importante dans l'éducation. Les autorités chargées des données personnelles (NL) l'explique comme suit : « *Les établissements d'enseignement remplissent une tâche sociale et ont le devoir de veiller à la qualité de l'enseignement. Cela exige que les écoles traitent les données personnelles des élèves, des étudiants et des parents qui leur sont confiés de manière correcte et prudente. En outre, la position vulnérable des enfants exige une protection supplémentaire, afin qu'ils puissent se développer dans un environnement (scolaire) libre et sûr. La protection des données personnelles dans le secteur de l'éducation est donc essentielle.* »⁵

La sécurité et la souveraineté numériques dans l'éducation font l'objet d'une pression croissante, notamment en raison de l'impact de la pandémie.

Comme tout le reste de la société, l'éducation se numérise rapidement. Cette évolution a été exacerbée par la pandémie de corona. L'introduction nécessaire de l'enseignement à domicile a obligé les écoles à disposer rapidement (et à moindre coût) de systèmes logiciels et d'applications. Ainsi, les services apparemment gratuits de Google et de Microsoft ont fourni un moyen pratique d'y parvenir. Toutefois, à l'époque, les écoles n'avaient pas la possibilité d'évaluer les aspects de la vie privée de ces services. Aujourd'hui encore, en raison du manque de transparence, il n'est pas facile d'évaluer comment les produits utilisés sont structurés, quelles parties ont accès aux données et quels algorithmes sont utilisés.

Nous constatons que les établissements d'enseignement ont du mal à assurer la protection de la vie privée des étudiants, des parents, des enseignants et des employés.

Les établissements d'enseignement sont censés disposer de politiques de protection de la vie privée en bonne et due forme et veiller à leur mise en œuvre, mais les connaissances en matière de protection de la vie privée numérique et la conscience des risques sont encore souvent insuffisantes. L'évaluation des risques pour la vie privée d'un nouveau logiciel ou d'une nouvelle application, par exemple, est alors une tâche impossible.

Cela est également dû au fait que le gouvernement a laissé le soutien numérique dans l'éducation au marché privé, bien qu'il s'agisse d'une tâche publique. Il y a un manque de direction – ou de « responsabilité du système » comme l'appelle l'Autorité des données personnelles des Pays-Bas – et de soutien supplémentaire pour permettre au secteur de l'éducation d'assumer sa responsabilité.

5 « Tendances, risques et recommandations sur la protection des données personnelles dans la numérisation de l'enseignement » – Contribution au débat de la commission sur la numérisation de l'enseignement – 11/11/2021 – Page 3

⇒ https://www.autoriteitpersoonsgegevens.nl/sites/default/files/atoms/files/position_paper_trends_risicos_en_aanbevelingen_over_de_bescherming_van_persoonsgegevens_bij_digitalisering_in_het_onderwijs.pdf

Il n'est pas souhaitable que l'infrastructure numérique de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles soit entièrement (ou même partiellement) entre les mains de géants technologiques (étrangers).

L'environnement d'apprentissage numérique dans l'éducation est devenu de plus en plus dépendant des services des Big Tech. Celles-ci disposent donc d'un grand nombre de données sur le comportement et le développement des élèves et le sort de ces données n'est pas clair. Le risque d'abus dans l'utilisation de ces données, par exemple par le biais du profilage et du ciblage, ne peut être évalué – et encore moins évité. L'Autorité des données personnelles des Pays-Bas observe : *« Le pouvoir de ces grands fournisseurs, leur manque de transparence et le manque de connaissances, en particulier des petits établissements d'enseignement, font qu'il est difficile de déterminer les garanties appropriées en matière de protection des données et, si nécessaire, de les faire respecter par le fournisseur. »*

Tout aussi important est le fait qu'au lieu d'acquérir de véritables compétences numériques, les enfants apprennent seulement à utiliser des produits spécifiques. Par exemple, on enseigne aux enfants un programme de traitement de texte spécifique, et non les principes et les méthodes du traitement de texte. Par conséquent, l'esprit critique se perd et les enfants sont transformés en consommateurs, ce qui renforce encore le pouvoir des géants de la technologie.

Nous voyons l'UE prendre des mesures pour limiter le pouvoir des géants de la technologie. Mais la route est longue et nous ne voulons pas l'attendre.

En attendant, nous travaillons dur pour trouver des moyens (légaux) afin de limiter le pouvoir des grandes entreprises technologiques. Les gouvernements, tant en Europe qu'en Amérique, s'inquiètent non seulement du monopole du marché et de la façon dont ces entreprises en abusent⁶, mais aussi du risque de perturbation sociale : influence sur l'économie et la démocratie. Ces types de mesures juridiques sont nécessaires, mais elles impliquent des processus étendus et longs sur lesquels nous avons peu d'influence. Cependant, nous voyons des possibilités de remédier à la situation dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et de ne pas succomber au lobbying intense exercé par les Big Tech⁷.

6 *« Les entreprises maintiennent leur domination en promouvant les services maison avec plus d'insistance sur leurs propres plateformes que sur celles des entreprises rivales, en rachetant des concurrents (...), en les plagiant ou en les utilisant comme cobayes, en rédigeant des contrats défavorables aux personnes qui dépendent de la plateforme et en récoltant des données précieuses auprès de personnes et d'entreprises qui ne peuvent se passer de leurs produits. »* – Article : « Le pouvoir d'entreprises comme Google et Apple est énorme. C'est pourquoi l'Europe et les États-Unis resserrent les rênes. » (Titre original : « De macht van bedrijven als Google en Apple is gigantisch. Zo trekken Europa en de VS de teugels aan. ») – Dimitri Tokmetzis & Riffy Bol, de Correspondent – 03/11/2020 ⇒ <https://decorrespondent.nl/11732/de-macht-van-bedrijven-als-google-en-apple-is-gigantisch-zo-trekken-europa-en-de-vs-de-teugels-aan/571313204-b1c40942>

7 Voir le rapport que l'Observatoire des multinationales (France) a publié le 13/12/2022 : « GAFAM Nation. La toile d'influence des géants du web en France » ⇒ <https://multinationales.org/fr/enquetes/gafam-nation/>
« Dépenses de lobbying en augmentation rapide, débauchage de hauts fonctionnaires, contacts à l'Élysée, partenariats financiers avec des médias, des think tanks et des institutions de recherche... Plongée dans la redoutable machinerie de lobbying et d'influence déployée en France par les géants du web Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft. »

Nous pensons qu'il est nécessaire de restaurer la souveraineté numérique dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous préconisons donc le développement d'une alternative (à l'échelle de l'éducation).

Des initiatives ont déjà été prises par différents acteurs du secteur de l'éducation pour le développement d'un système d'apprentissage propre, y compris le stockage des données sous sa propre gestion. En utilisant des logiciels libres et en appliquant le principe de « privacy by design », la protection des données personnelles est prise en compte à un stade précoce. Les enfants commencent à découvrir qu'il existe aussi des options numériques sûres qui ne sont pas contrôlées par les Big Tech.

Les écoles allemandes ont fait de bonnes expériences avec des systèmes alternatifs⁸, et des pas considérables dans cette direction ont également été faits dans quelques écoles d'Amsterdam⁹. Le ministère français de l'Éducation Nationale vient également de reconfirmer l'obligation de se passer des offres de Google et Microsoft dans les écoles¹⁰ et offre un large panel d'outils numériques reposant sur des alternatives plus éthiques¹¹. Citons aussi par exemple le lycée Carnot de Bruay-Labuissière (France) ou quelques enseignants expérimentent depuis plusieurs années l'intégration des logiciels libres dans leur école¹². Plusieurs régions d'Espagne travaillent également en ce sens¹³. Et en Fédération Wallonie-Bruxelles, citons l'exemple de l'Athénée Royal de Gembloux qui a fait le choix de mettre en place tout un écosystème numérique construit avec des logiciels libres¹⁴.

Il est maintenant important d'unir nos forces et de travailler sur notre propre système d'apprentissage numérique, afin de récupérer la souveraineté dans l'éducation. Le soutien et la facilitation du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont absolument nécessaires pour cela.

8 Voir par exemple l'article [EN] « L'expérience d'une école bavaroise avec Nextcloud : Les avantages pour les écoles sont immenses ! » – Par Marija Puselja, sur le blog de nextcloud.com – 27/04/2021

⇒ <https://nextcloud.com/blog/bavarian-school-experience-with-nextcloud-the-benefits-for-schools-are-immense/>

Voir aussi l'article « Pour l'éducation : Les solutions conformes à la protection des données sont l'avenir, pas Microsoft » (traduction FR) sur le wiki d'Educode – Mike Kuketz – Kuketz IT-Security blog – 25/05/2022

⇒ https://wiki.educode.be/doku.php/vie_privree/secteur_de_l_education_-_les_solutions_conformes_a_la_protection_des_donnees_sont_l_avenir_pas_microsoft_-_mike_kuketz_-_traduction

9 <https://publicspaces.net/2021/09/02/een-goede-digitale-start-in-het-basisonderwijs/>

10 « Le ministre de l'Éducation nationale ne veut pas de Microsoft Office 365 ni de Google Workspace » – Valentin Cimino – Siècle Digital – 17/11/2022

⇒ <https://siecle digital.fr/2022/11/17/le-ministre-de-leducation-nationale-ne-veut-pas-de-microsoft-office-365-ni-de-google-workspace/>

11 « Apps.education.fr est une plateforme développée au sein de la direction du numérique pour l'éducation pour proposer les outils essentiels du quotidien à l'ensemble des agents de l'Éducation nationale. »

⇒ <https://apps.education.fr/>

12 « Logiciels libres au lycée : retour d'expérience » – Maths-code.fr – 28/06/2022

⇒ <https://maths-code.fr/cours/2022/06/28/logiciel-libre-au-lycee-retour-dexperience/>

13 « Andalusia deploys 220,000 Ubuntu desktops in schools throughout the region » – Ubuntu – 13/03/2010

⇒ <https://ubuntu.com/blog/andalusia-deploys-220000-ubuntu-desktops-in-schools-throughout-the-region>

« Nueva revisión LliureX 21.2022 » – Generalitat Valenciana – 2022 ⇒ <https://portal.edu.gva.es/lliurex/es/>

14 Des logiciels libres pour les outils Web de l'Athénée Royal de Gembloux :

⇒ <https://www.atheneegembloux.be/joomla/index.php/services-numeriques>

Les grands principes de ce système d'apprentissage numérique alternatif sont les suivants : logiciels libres, respect de la vie privée dès la conception, traitement (local) des données en Belgique ou dans l'UE.

L'utilisation de logiciels libres permet aux utilisateurs de vérifier la technologie. Elle donne à chacun le droit d'utiliser, de comprendre, de modifier et de partager les logiciels¹⁵. Cela contraste avec les logiciels fermés et propriétaires des géants de la technologie, dont le code source n'est pas public et qui ne permettent donc pas d'évaluer les risques et les caractéristiques portant atteinte à la vie privée. Les logiciels à code source ouvert donnent un aperçu du fonctionnement des applications et permettent aux élèves d'apprendre à gérer les risques liés à la vie privée. La promotion de la « culture numérique » et de la « culture médiatique » fait ainsi partie de l'enseignement. Ensuite, les élèves sont également en mesure de faire le choix d'une utilisation de ces logiciels libres, que ce soit en dehors du contexte scolaire ou dans leur carrière ultérieure.

La seule façon de garantir véritablement les valeurs essentielles telles que la vie privée est de les inclure dans la conception dès le début¹⁶. Les logiciels développés selon le principe du respect de la vie privée dès la conception contrastent fortement avec les logiciels des géants de la technologie, qui visent précisément le profilage et le ciblage des individus.

Le traitement des données doit être tel que le risque d'abus soit aussi faible que possible. Un traitement décentralisé et local des données est préférable, au moins en Belgique ou dans l'UE (Union Européenne). En outre, il convient d'éviter le traitement des données par des entreprises qui – également en Belgique – sont liées par une législation étrangère moins stricte et qui, de ce fait, mettent en danger la vie privée.

SOUTENIR NOTRE INITIATIVE ET SIGNER LA PÉTITION



⇒ <https://framaforms.org/signer-le-manifeste-liberez-les-enfants-de-lemprise-du-numerique-1653555649>

15 Les logiciels sont intimement liés à tous les aspects de notre vie quotidienne. Il est important que la technologie nous permette d'agir au lieu de nous limiter. Les logiciels libres donnent à chacun le droit d'utiliser, de comprendre, adapter et partager des logiciels. Ces droits contribuent à soutenir d'autres libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, de la presse et de la vie privée.

Le logiciel libre concerne la liberté, pas le prix. Il garantit aux utilisateurs **les quatre libertés essentielles**. L'absence d'au moins l'une d'entre elles signifie que le logiciel est propriétaire, donc non libre.

• **Utiliser** : Les logiciels libres peuvent être utilisés pour n'importe quel but et ne sont pas soumis à des restrictions telles que l'expiration de licence ou des limitations géographiques.

• **Étudier** : Les logiciels libres peuvent être étudiés par n'importe qui, sans clauses de confidentialité ou restrictions similaires.

• **Partager** : Les logiciels libres peuvent être copiés et partagés sans coût effectif.

• **Améliorer** : Les logiciels libres peuvent être modifiés par quiconque, et ces améliorations peuvent être partagées avec tous.

⇒ <https://fsfe.org/freesoftware/freesoftware.fr.html>

16 Lire l'article « Que signifient les principes de privacy by design et privacy by default ? » – Par Gérard Haas et Bastien Eyraud – 12/06/2019

⇒ <https://data-droit.com/2019/06/12/que-signifient-les-principes-de-privacy-by-design-et-privacy-by-default/>

Liste des organisations et associations qui soutiennent le manifeste

